

Affectation du Résultat 2024 :

Restes à réaliser en dépenses : 79 512,00 E

En recette : DETR cuisine : 35 253 E

Soit un besoin de financement de $79512 - 35253 = 44259^E$, somme qui sera prélevée sur l'excédent de fonctionnement de $358976,74^E$ et imputée au cpte 1068 en recette d'investissement.

- Résultat de fonctionnement : reporté en 2025 :

En prélevant sur l'excédent de fonctionnement de 2024 le besoin de financement des restes à réaliser est de 44259^E + le déficit d'investissement 2024 de $67435,39^E$, soit un total de $111694,39^E$.

L'excédent de clôture de fonctionnement au 1^{er} janvier s'établit à :

$$358976,74\text{ E} - 111694,39\text{ E} = 247282,35^E.$$

Des membres du Conseil demandent le détail des comptes 60632 et 6068.

Deux modifications seront apportées au cpte 2116 (cimetière) et 775 (produits des cessions d'immobilisations).

Les détails des différentes écritures sont remis aux membres du Conseil Municipal.

- La Maire rappelle la réunion avec M.CHEUX, mardi 25 mars 2025 à 11h.

- Le vote du budget se déroulera le 07 avril 2025 à 18h30.

- La séance est levée à 20h03.